



A Mme Josiane Costantino
DRH ASF
Direction Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84 278 Vedène Cedex

Syndicat CGT-ASF

Objet : préavis de grève pour le 31 mars 2016

Sète, le 15 mars 2016

Madame la DRH,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève :

Du mercredi 30 mars 2016 à 20H au vendredi 1 avril 2016 à 8H.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, avec notamment les revendications suivantes :

- Respect des contrats de travail des salariés, des attributions et des tâches liées à leurs métiers. Par exemple pour les salariés de la patrouille, viabilité et GME qui n'ont pas à effectuer le traitement des cas bloquants sur les voies de péage (CB avalée, rendu monnaie), tâche relevant des missions du personnel péage.
- Embauches de nouveaux personnels pour remplacer tous les départs et pour revenir à des niveaux d'effectifs suffisant dans toutes les filières, viabilité, péage ...
- Respect de toutes les dispositions contenues dans les conventions d'entreprise.
- Arrêt de la destruction des postes de travail et arrêt de toutes les tentatives de polyvalences sauvages et du volontariat conduisant aux pertes des repères, à la dégradation constante des conditions de travail et de sécurité et au développement des risques psychosociaux.
- Arrêts des pressions diverses exercées sur les salariés tant en termes de déclaration d'accident du travail qu'en termes d'acceptation de missions n'ayant aucun lien avec le métier d'origine le statut du salarié ou avec les dispositions contenues dans le contrat de travail.
- Retrait du projet de loi « El Khomri » portant modifications du code du travail au bénéfice des entreprises faisant partie du syndicat patronal « le MEDEF » qui a obtenu du gouvernement la remise en cause drastique du droit du travail et des salariés.

Reçu en mains Propres

le 16/03/2016

Pour la CGT-ASF

Patrick GADBIN